

/DA

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 83-300 du 25 aout 1983

chargeant le Camarade Grégoire AGBAHE, Ministre du Tourisme, de l'Artisanat et des Loisirs, de l'intérim des Camarades Taofiqui BOURAIMA, Ministre des Transports et des Communications, Girigissou GADO, Ministre des Travaux Publics, de la Construction et de l'Habitat et Zul-Kifl SALAMI, Ministre du Plan, de la Statistique et de l'Analyse Economique pour compter du 25 Août 1983.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU L'Ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et la Loi N° 83-001 qui l'a complétée ;
- VU Le Décret N° 82-441 du 30 Décembre 1982 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

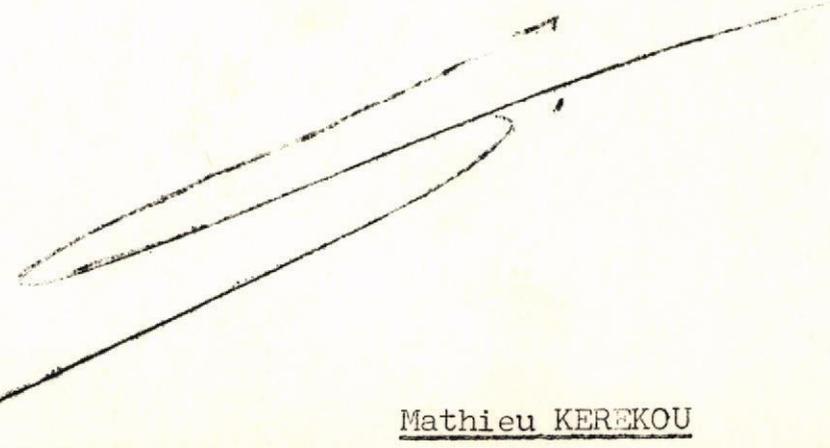
DECRETE :

ARTICLE 1ER.- Pour compter du 25 Août 1983 le Camarade Grégoire AGBAHE, Ministre du Tourisme, de l'Artisanat et des Loisirs, est chargé de l'intérim du Ministre des Transports et des Communications, du Ministre des Travaux Publics, de la Construction et de l'Habitat et du Ministre du Plan, de la Statistique et de l'Analyse Economique respectivement pendant l'absence des Camarades Taofiqui BOURAIMA, Girigissou GADO et Zul-Kifl SALAMI.

ARTICLE 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 25 Août 1983

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,



Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 CC du PRPB 4 ANR 4 CPC 6 SGG 4 PPC 2 MTAL-MTC-
MIPCH-MPSAE autres Ministres 20 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 DAN 2 INSJA 2
DCCT 1 ONEPI-Cde Chanc. 2 UNB-FASJEP-BN 6 BCP 1 Préfets 6 JOREB 1.-